
La Francophonie des territoires face aux enjeux globaux : bilan et défis des villes francophones camerounaises dans la promotion du développement durable à travers la diplomatie des villes

Bertrand Iguigui

🔗 <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=1779>

DOI : 10.35562/rif.1779

Référence électronique

Bertrand Iguigui, « La Francophonie des territoires face aux enjeux globaux : bilan et défis des villes francophones camerounaises dans la promotion du développement durable à travers la diplomatie des villes », *Revue internationale des francophonies* [En ligne], 14 | 2026, mis en ligne le 21 juillet 2026, consulté le 01 septembre 2026. URL : <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=1779>

Droits d'auteur

CC BY

La Francophonie des territoires face aux enjeux globaux : bilan et défis des villes francophones camerounaises dans la promotion du développement durable à travers la diplomatie des villes

Bertrand Iguigui

PLAN

- I. De l'internationalisation du développement durable à l'émergence des collectivités locales dans le champ de la coopération internationale
 - I.1. Les repères historiques de la mise en agenda du développement durable dans l'espace francophone
 - I.2. Le développement durable dans l'agenda international des collectivités locales francophones
 - II. La diplomatie des villes et la promotion du développement durable dans les villes francophones camerounaises
 - II.1. L'Association internationale des maires francophones (AIMF) comme cadre de déploiement d'une diplomatie des collectivités locales francophones
 - II.2. Les initiatives de promotion du développement durable par les villes francophones camerounaises à travers la diplomatie des villes
- Conclusion

TEXTE

- 1 La tenue en 1986 de la toute première conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage a fait émerger sur la scène internationale une organisation internationale d'une certaine originalité. Il s'agit d'un regroupement d'États dont l'appartenance échappe à la critériologie classique qui gouverne la formation de la plupart des organisations internationales à savoir les déterminants politiques, économiques et militaires. Ici, le partage d'une langue commune à savoir le français constitue le critère de base pour l'adhésion à la communauté francophone. L'éveil du monde francophone tel qu'énoncé par Michel Guillou et Arnaud Littardi¹ dans leur ouvrage s'est fait par le renforcement

de l'*alliance francophone* comme l'a écrit Jean-Louis Roy². En effet, lors du premier sommet francophone, cette organisation internationale s'est très vite positionnée comme un acteur majeur des relations internationales. L'évocation du terme francophonie aujourd'hui donne à constater qu'il s'agit d'un regroupement qui déborde le cadre des États pour davantage prendre la forme d'une entité transnationale caractéristique des nouvelles solidarités. C'est la raison pour laquelle, de nombreux spécialistes s'accordent à parler des « F(f)rancophonies » pour faire référence à la nature des dynamiques à la fois politiques, économiques et culturelles qui structurent les transactions entre les différents acteurs du système international francophone. L'irruption des collectivités territoriales sur la scène internationale a, quant à elle, contribué à reconfigurer l'espace francophone en créant une scission entre la Francophonie des États et celles de collectivités territoriales qui peut être considérée comme une « Francophonie des territoires » à forte connotation transnationale.

- 2 La « Francophonie des territoires » encore appelée « Francophonie territoriale » fait référence à l'ensemble des régions, villes provinces, territoires où la langue française est utilisée et valorisée. Elle peut se définir comme le regroupement des collectivités territoriales francophones qui entretiennent des liens de coopération décentralisée et de diplomatie des villes dans l'optique de promouvoir la paix et le développement. La Francophonie territoriale est une excroissance de la Francophonie étatique et institutionnelle dont elle dépasse le cadre pour mettre l'accent sur les municipalités comme acteurs de la gouvernance mondiale. La « Francophonie des territoires » constitue une déclinaison locale de la Francophonie institutionnelle souvent plus portée vers les dynamiques globales.
- 3 Elle englobe les communautés francophones situées en dehors des pays où le français est la langue officielle. La Francophonie des territoires est souvent associée à la promotion de la langue française et de la diversité culturelle francophone qui a pour objectif le renforcement des liens entre ces différentes communautés francophones. Elle vise également à favoriser les échanges, la coopération et la solidarité entre les territoires francophones. La Francophonie des territoires se positionne davantage comme un regroupement des collectivités territoriales notamment les

communes des pays francophones réunies sous la bannière de l'Association internationale des maires francophones (AIMF). Cette dernière constitue le porte-flambeau d'une diplomatie des villes qu'entretiennent les collectivités locales francophones. La diplomatie des villes s'entend comme l'ensemble des efforts déployés par les villes pour s'engager sur la scène internationale et établir des relations avec d'autres villes et acteurs non étatiques des relations internationales. Il s'agit d'un concept qui a fait l'objet d'une pléthore de définitions proposées par des spécialistes des relations internationales à l'instar de Panayotis Soldatos³, Roger Van Der Pluijm et Jean Melissen⁴ ou encore Yves Viltard⁵. Ces définitions qui s'inscrivent dans une dynamique évolutive permettent de mieux scruter l'évolution du concept de diplomatie des villes au regard des enjeux, des objectifs ainsi que des dynamiques caractéristiques de cette forme de diplomatie infra-étatique. Pour les villes francophones, la diplomatie des villes est un moyen de promotion du développement durable et de résolution des problèmes mondiaux, en collaboration avec d'autres acteurs locaux et internationaux. Elle participe à la consolidation de la Francophonie des territoires qui tend à se projeter comme un acteur important de l'architecture internationale.

- 4 Les villes francophones camerounaises forment avec celles d'autres États de l'espace francophone ce qu'il convient d'appeler la Francophonie des territoires. Cette dernière fait face aux enjeux globaux notamment la promotion du développement durable qui demeure l'un des déterminants de la diplomatie des villes francophones. Le développement durable est l'élément qui a fortement contribué à l'essor de la diplomatie des villes ; même si l'on peut reconnaître que d'autres déterminants sont à l'origine de l'action extérieure des gouvernements locaux⁶. Le contexte des villes francophones camerounaises est marqué par plusieurs éléments qui permettent de comprendre l'évolution de la diplomatie des villes francophones dans l'ensemble. L'irruption de nouveaux outils dans l'élaboration des politiques publiques est l'un des facteurs explicatifs de ces transformations⁷. Elles restent liées à la gouvernance territoriale car les collectivités locales ont su, au fil du temps, se hisser comme des entités qui conjurent à la fois dynamiques locales et enjeux globaux. C'est la raison pour laquelle la diplomatie des villes

qui se construit depuis l'échelon local reste fortement ancrée dans des micro-politiques publiques souvent élaborées par les collectivités territoriales et autres entités subétatiques. Autrefois absents de l'ancien modèle de coopération au développement, les gouvernements locaux ont pu trouver une place dans le nouveau système de coopération⁸ et ont contribué à transformer le système international.

- 5 Ce constat nous permet de nous poser une question essentielle sur l'expérience des villes francophones camerounaises en matière de diplomatie des villes. Comment les villes francophones camerounaises participent-elles à la promotion du développement durable au sein de la Francophonie des territoires à travers la diplomatie des villes ? C'est à cette question que la présente réflexion ambitionne d'apporter quelques éléments de réponse. De manière générale, cette réflexion examine le rôle des villes francophones camerounaises dans la promotion du développement durable à travers la diplomatie des villes.
- 6 À partir de la question centrale que nous nous sommes posée, cette réflexion fait émerger trois hypothèses qui balisent le cadre de nos analyses. La diplomatie des villes est un moyen pour les villes francophones camerounaises de s'intégrer dans les réseaux internationaux de développement durable. À travers les partenariats élaborés dans le cadre de la Francophonie des territoires, les communes francophones camerounaises voient ainsi leurs capacités institutionnelles et techniques renforcées. L'impact réel des initiatives du réseau territorial francophone au sein des villes francophones camerounaises est limité du fait des contraintes financières et organisationnelles. Notre analyse vise à travers une perspective sociohistorique à identifier les mécanismes qui ont progressivement contribué à la mise en place d'une gouvernance du développement durable dans la Francophonie partant de l'expérience des villes francophones camerounaises dans le champ de la diplomatie des villes.
- 7 Au plan méthodologique, cette recherche repose sur une analyse qualitative, combinant analyse documentaire et enquête de terrain. Des entretiens au nombre de quinze ont été menés au sein de certaines villes francophones camerounaises considérées comme des

collectivités territoriales décentralisées. Il s'agit des villes de Douala et Yaoundé qui sont les principales villes francophones du pays et d'autres villes secondaires telles que Bagangté, Mbalmayo et Sa'a. L'objectif de ces entretiens était, d'une part, de recueillir les informations sur les pratiques et dispositifs mis en œuvre dans le cadre de la coopération francophone, et, d'autre part, de comprendre les représentations des acteurs sur l'impact réel de ces initiatives sur le terrain. Le choix des municipalités retenues pour cette recherche se justifie par leur implication dans les partenariats francophones et du fait qu'elles ont bénéficié des projets soutenus par l'Association internationale des maires francophones (AIMF). Nous avons également effectué des entretiens au sein de l'association des Communes et villes unies du Cameroun (CVUC) qui est une plateforme regroupant toutes les villes du Cameroun qui sont d'abord des municipalités. La consultation des documents de ces municipalités notamment les plans communaux de développement (PCD), les conventions de coopération décentralisée, les cadres de dépenses à moyen terme (CDMT), les bulletins municipaux d'informations nous a permis d'avoir une idée sur les dispositifs, les initiatives ainsi que les approches de promotion du développement durable par ces villes francophones camerounaises.

- 8 Ainsi, c'est à travers l'analyse documentaire et l'exploitation des données d'entretiens dont le présent travail fait amplement usage, que l'histoire tout comme la science politique peuvent saisir à partir du transnationalisme, les mécanismes d'internationalisation du développement durable dans le cadre d'un agenda international élaboré et mis en œuvre par les villes ou collectivités locales francophones camerounaises. Cela constitue sans doute le principal référentiel à partir duquel les efforts entrepris par les villes francophones camerounaises peuvent être évalués au regard des défis globaux auxquels demeurent confrontée la Francophonie des territoires.

I. De l'internationalisation du développement durable à l'émergence des collectivités locales dans le champ de la coopération internationale

- 9 C'est en 1972 à la suite d'une conférence organisée par les Nations Unies que le développement durable est devenu une préoccupation des acteurs internationaux⁹. Devenu sujet onusien, la nature était au cœur des négociations interétatiques du fait de l'exclusivité qui était accordée à l'État sur la scène internationale. Ce n'est que progressivement que la problématique du développement durable a fait l'objet d'une appropriation par d'autres acteurs internationaux à l'instar des collectivités territoriales. C'est au sommet de Rio de Janeiro de 1992 que l'action internationale des collectivités locales dans le champ du développement durable a pris son envol¹⁰. Pour ce qui est de l'espace francophone, la mise en agenda du développement durable s'est opérée à travers l'organisation et la participation à des grandes conférences internationales. Ainsi, les repères historiques de la mise en agenda du développement durable dans l'espace francophone (I.1.) peuvent permettre de mieux comprendre l'inscription du développement durable dans l'agenda des collectivités locales de cet espace (I.2.).

I.1. Les repères historiques de la mise en agenda du développement durable dans l'espace francophone

- 10 Quatre grandes conférences constituent les repères historiques à travers lesquels l'on peut lire la dynamique évolutive de la mise en agenda du développement durable dans l'espace francophone. Il s'agit principalement du sommet de Dakar de 1989, de la conférence de Tunis de 1991, du sommet de Rio de 1992 et du sommet d'Ouagadougou de 2004. Le sommet de la Francophonie tenu à Dakar au Sénégal en 1989 constitue l'élément fondateur de l'implication de

la communauté francophone dans la promotion du développement durable à travers la coopération multilatérale¹¹. Le sommet de Dakar décida de la mise en place de l'université Senghor qui ouvrait ses portes en 1990 avec la création d'un Département Environnement qui constituait la matérialisation de l'appropriation du développement durable au sein de l'espace francophone. Au travers d'une déclaration, le Sommet de Dakar décidait enfin de « la convocation d'une Conférence des ministres francophones chargés de l'environnement », conférence ministérielle qui se tiendra à Tunis en 1991.

- 11 La conférence de Tunis de 1991 réunissant les ministres de l'environnement des pays francophones fut une étape importante avant le Sommet de Rio de Janeiro qui se tint en 1992. Cette conférence s'est tenue dans un contexte international marqué par une prise de conscience croissante des défis environnementaux auxquels le monde était confronté. À Tunis, les ministres de l'environnement des États et des gouvernements des pays membres de la Francophonie ont défini une stratégie de coopération en matière environnementale et ont fait des propositions dans le cadre de la préparation de la Conférence mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement prévue à Rio en 1992¹². La Conférence adopta un programme quinquennal sur l'environnement et le développement durable appelé Plan d'action de Tunis. Ce Plan s'articulait autour de cinq axes principaux d'intervention à savoir : la concertation francophone ; la formation des acteurs du développement ; la circulation de l'information ; la sensibilisation ; le partenariat et la coopération¹³.
- 12 Dans la déclaration de Tunis, les États de l'espace francophone s'engagèrent à promouvoir le développement durable à travers une démarche qui lie les préoccupations de chaque pays à celles de la planète et les objectifs de protection à ceux du développement, en recherchant le bien-être des générations actuelles sans compromettre les chances de bien-être des générations futures. Si le volet environnemental semble être l'élément dominant de la Déclaration de Tunis, il faut tout de même souligner que le plan d'action adopté à ce sommet a décliné de manière générale une vision de la Francophonie orientée vers la promotion du développement durable. C'est d'ailleurs dans cet esprit que les États francophones se

sont rendus au Sommet de Rio de Janeiro de 1992 qui a contribué à donner une nouvelle orientation à la promotion du développement durable par l'ensemble des acteurs du système international.

- 13 Le Sommet de Rio de Janeiro de 1992 qui est le troisième « Sommet de la Terre » a vu la participation de plus de 150 pays et de 94 chefs d'État et de gouvernements qui ont pris la parole. Le principal enjeu de ce sommet était la consécration d'une vision concertée en matière de développement durable conformément à la vision énoncée dans le rapport Brundtland publié en 1987 sous le titre *Notre avenir à tous*. Lors de ce Sommet, fut adoptée une déclaration politique comportant une série de principes que sont notamment le principe pollueur-payeur, le principe de précaution et le principe de responsabilités communes, mais différenciées qui définit les droits et les responsabilités des États en matière d'environnement et de développement. L'importance de ce sommet dans la mise en agenda du développement durable n'est plus à démontrer étant donné que c'est lors de ce dernier que fut adopté le programme d'action pour le 21^e siècle en matière de développement durable dénommé *Agenda 21*. Il s'agit d'un plan d'action mondial qui détaille les mesures à mettre en pratique en matière de développement durable sur l'ensemble de la planète.
- 14 La Francophonie fit également réaliser en marge de ce Sommet, deux études sur des sujets importants de l'*Agenda 21*. L'une portait sur les *mécanismes novateurs de financement du développement durable* et l'autre sur les *transferts de technologie*. De manière générale, la Francophonie a pesé de tout son poids au Sommet de Rio de 1992 en faisant accepter l'idée d'une Convention de lutte contre la désertification qui constitua quelques années plus tard le pilier de l'engagement francophone en matière de promotion du développement durable. Ainsi, une étape importante sera donc franchie à partir de 2004 avec la tenue du Sommet de la Francophonie à Ouagadougou.
- 15 Si l'institutionnalisation de la Francophonie est un processus qui fut marqué par des faits politiques¹⁴, il faut tout de même reconnaître que le développement durable s'est également positionné comme une priorité dans l'agenda de la communauté francophone. C'est à cet effet que le Sommet de la Francophonie de 2004 tenu à Ouagadougou

au Burkina Faso a essentiellement porté sur la promotion du développement durable conformément aux recommandations du Sommet de Rio de 1992. Le thème de ce dixième Sommet de la Francophonie qui était « Francophonie, espace solidaire pour un développement durable » a révélé l'engagement ainsi que la détermination de la communauté francophone à œuvrer pour la consolidation des acquis en matière de promotion du développement durable. Au cours de ce Sommet, la Francophonie adopta un cadre stratégique décennal pour la période 2004-2014 dont le quatrième volet portait sur la promotion du développement durable.

- 16 En somme, la communauté francophone s'est appropriée la problématique du développement durable de manière graduelle à travers les Sommets de la Francophonie et le Sommet de Rio de 1992. C'est dans ce contexte qu'il faut situer l'inscription du développement durable dans l'agenda international des collectivités locales notamment celles de l'espace francophone.

I.2. Le développement durable dans l'agenda international des collectivités locales francophones

- 17 Le développement durable est l'élément qui a fortement contribué à l'essor de la diplomatie des villes¹⁵. L'interpellation des collectivités locales pour la promotion du développement durable a été déclenchée lors du Sommet de la terre de Rio de Janeiro en 1992. Depuis lors, le développement durable s'est inscrit dans l'agenda international des collectivités locales¹⁶. La question du développement durable a intégré l'agenda des Nations Unies en 1972 avec l'organisation de la première Conférence des Nations unies sur l'environnement humain (CNUEH)¹⁷. Devenu sujet onusien, la nature faisait tout d'abord l'objet des négociations interétatiques du fait de l'exclusivité qui était accordée à l'État sur la scène internationale. Ce n'est que progressivement que d'autres acteurs internationaux à l'instar des collectivités territoriales se sont appropriés la problématique du développement durable. C'est au sommet de Rio de Janeiro de 1992 que l'action internationale des collectivités locales dans le champ du développement durable a pris son envol avec l'interpellation de celles-ci à agir dans ce champ. Depuis lors, le

développement durable s'est inscrit dans l'agenda international des collectivités locales. Seulement, bien avant ce sommet, les jalons de l'engagement international des gouvernements locaux en matière de promotion du développement durable avaient déjà été posés. En 1990, lors du Congrès mondial des collectivités locales, fut créé l'*International Council for Local Environmental Initiatives (ICLEI)* ¹⁸. C'est cette institution qui porta la voix des collectivités locales lors du sommet de Rio en 1992. L'objectif était de susciter une mobilisation massive des gouvernements locaux en vue d'accompagner les États ainsi que l'ONU dans la mise en œuvre d'une politique globale en matière de promotion du développement durable. Lors de ce sommet de Rio, l'ICLEI a clairement montré le rôle fondamental des acteurs publics locaux dans la mise en œuvre du développement durable à travers la formule « Penser global, agir local » ¹⁹.

18 À cet effet, le Chapitre 28 de l'Agenda 21 des Nations unies invitait les collectivités locales à mettre en place dès 1996, des stratégies de développement durable à l'échelle de leurs territoires. C'est ainsi que les premières approches locales de développement durable furent élaborées et de nombreuses actions menées dans le cadre de la coopération internationale des collectivités territoriales. Depuis lors, plusieurs collectivités ont élaboré des Agendas 21 locaux en vue d'impulser, à partir de l'échelon local, une dynamique globale de protection de l'environnement et de promotion du développement durable. La décentralisation amorcée dans certains pays d'Afrique subsaharienne francophone dès 1996, a facilité l'arrimage des collectivités locales aux recommandations issues du sommet de Rio de Janeiro de 1992. Le sommet de Rio provoqua des transformations profondes car, il permit au concept de biodiversité de quitter la sphère des biologistes pour s'intégrer dans celle des sciences de l'homme et de la société ²⁰. Les résultats réalisés dans les politiques locales de promotion du développement durable sont restés relativement mitigés du fait que de nombreux pays ont eu du mal à s'arrimer à cette exigence.

19 Cependant, les collectivités locales qui se sont engagées ont pu donner satisfaction à travers l'élaboration de leurs agendas 21 locaux. Il a fallu attendre le sommet de Copenhague pour qu'une nouvelle impulsion soit donnée en matière d'engagement des collectivités

locales dans la promotion du développement durable. Les collectivités locales en général et les collectivités territoriales décentralisées camerounaises en particulier se sont appropriées les questions écologiques via la diplomatie des villes pour intégrer le plan d'action de la Conférence de Stockholm qui s'étalait sur trois grandes catégories, à savoir le programme mondial d'évaluation de l'environnement, les mesures internationales visant à étayer les activités d'évaluation et de gestion menées aux niveaux national et international. De plus, ces catégories se déclinent en 109 recommandations émises²¹. Ajoutons encore qu'une des grandes décisions de cette conférence fut la création du Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE).

- 20 Ainsi, les ODD dans le sillage des politiques publiques locales au sein des villes francophones camerounaises s'articulent autour de l'exercice des compétences transférées dans le cadre de la décentralisation, ce qui permet de construire un lien entre la décentralisation et les ODD. Ces compétences qui constituent l'épine dorsale des politiques publiques locales, permettent d'apprécier le niveau de mise en œuvre de la décentralisation notamment dans le domaine de la promotion du développement durable à travers la protection de l'environnement, la prévention des risques de catastrophes, l'accès aux services sociaux de base, la lutte contre la pauvreté et bien d'autres. En la matière, la loi portant Code général des collectivités territoriales décentralisées au Cameroun octroie aux communes un certain nombre de compétences qui permettent de mettre en mouvement des politiques publiques communales dans ce domaine. À ce titre, l'article 157 du Code général des collectivités territoriales décentralisées transfère aux communes la compétence en matière de « l'élaboration et la mise en œuvre des plans communaux spécifiques de prévention des risques et d'intervention d'urgence en cas de catastrophes ». Cette compétence s'inscrit dans le champ de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles. Dans le même ordre d'idées, l'article 158 du Code général des collectivités territoriales décentralisées dispose que les communes camerounaises sont compétentes en matière de « l'élaboration des plans d'occupation des sols, des documents d'urbanisme, d'aménagement concerté, de rénovation urbaine et de remembrement » ; « la délivrance des certificats d'urbanisme, des

autorisations de lotir, des permis d'implanter, des permis de construire et de démolir ». Ces deux autres compétences qui s'inscrivent dans le champ de la planification, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat permettent de comprendre que la promotion du développement durable est inscrite dans les politiques camerounaises de décentralisation au regard de la panoplie des compétences transférées aux communes par la loi portant Code général des collectivités territoriales décentralisées. À date, le transfert desdites compétences est effectif mais leur exercice se heurte à quelques pesanteurs et balbutiements.

- 21 Cependant, l'exercice de ces compétences pose un problème au regard d'autres déterminants qui structurent l'écosystème de la décentralisation territoriale au Cameroun. Ces déterminants concernent notamment les moyens inhérents au transfert des compétences, la matérialisation du transfert des compétences et les démarches de performance dans la mise en œuvre de l'action publique territoriale. Tous ces déterminants rejoignent les aspects pratiques de la décentralisation dont la mise en œuvre réside dans l'exercice effectif des compétences transférées par la loi. Il s'agit d'une équation à plusieurs inconnues qui n'a pas encore été résolue jusqu'ici étant donné que les compétences transférées ne font pas encore l'objet d'un exercice intégral. Par ailleurs, les moyens inhérents au transfert des compétences constituent un déterminant à partir duquel l'on peut comprendre les dysfonctionnements observés dans l'exercice par les communes camerounaises des compétences en rapport avec le développement durable. Le déficit à la fois qualitatif et quantitatif des ressources humaines, financières et matérielles observé au sein des communes camerounaises plombe la mise en œuvre des politiques publiques locales en matière de promotion du développement durable. Il s'agit là d'un élément qui freine le transfert et l'exercice intégral de toutes les compétences aux collectivités territoriales décentralisées dans tous les domaines du développement territorial.
- 22 En effet, l'existence d'un lien spécifique entre l'action publique territoriale et la performance²² illustre à suffisance que l'exercice des compétences en rapport avec le développement durable par les communes francophones camerounaises reste soumis à l'impératif de performance. Le déficit ou encore le manque d'appropriation des

démarches de performance dans l'action publique territoriale au Cameroun reste influencé par la conjoncture qui n'a pas rendu favorable l'essor et l'évolution de l'ingénierie territoriale dans le contexte camerounais. Pourtant, l'ingénierie du développement territorial contemporaine a été structurée à partir d'un transfert progressif de compétences de l'État vers les collectivités territoriales²³.

- 23 En somme, la promotion du développement durable a intégré l'agenda international des collectivités territoriales à la faveur du Sommet de Rio de Janeiro tenu en 1992. C'est donc à la faveur de cet agenda que les villes francophones camerounaises ont entrepris des initiatives de diplomatie des villes se déployant dans ce domaine.

II. La diplomatie des villes et la promotion du développement durable dans les villes francophones camerounaises

- 24 Depuis la Conférence des Nations unies sur l'Environnement et le Développement durable, les collectivités locales tout comme les villes ont été progressivement reconnues au sein des relations internationales comme des acteurs importants pour la protection de l'environnement et la promotion du développement durable.²⁴ Dans le contexte camerounais, l'irruption des collectivités locales dans le champ de la diplomatie des villes s'est faite en perspective de l'accès à l'aide publique au développement. Ceci dit, la diplomatie des villes que pratiquent les communes camerounaises sur fond de coopération décentralisée reste adossée à de nombreux enjeux à la fois manifestes et latents. Comme enjeu manifeste, figure en bonne place la recherche des financements internationaux. L'enjeu latent, quant à lui, n'est autre que la recherche d'une visibilité internationale par les communes camerounaises.²⁵ Ainsi, au-delà des enjeux à la fois manifestes et latents qui structurent et influencent la diplomatie des villes camerounaises, la promotion du développement durable demeure un déterminant important. Les villes francophones camerounaises, quant à elles, appartiennent à une plateforme qui

constitue ce qu'il convient d'appeler la Francophonie des territoires à savoir l'Association internationale des maires francophones (AIMF), véritable plateforme de promotion de la coopération internationale des collectivités locales de l'espace francophone (II.1.). C'est à travers elle que de nombreuses initiatives de promotion du développement durable sont menées par les villes francophones camerounaises (II.2.).

II.1. L'Association internationale des maires francophones (AIMF) comme cadre de déploiement d'une diplomatie des collectivités locales francophones

- 25 L'évolution de la Francophonie fait qu'aujourd'hui elle dispose d'un dispositif institutionnel assez particulier par rapport aux autres organisations internationales et régionales. Elle regroupe, en effet, à la fois des institutions gouvernementales et des organisations non gouvernementales. Les liens entre eux sont inscrits dans un document normatif qu'est la Charte de la Francophonie²⁶. Ainsi, l'Association internationale des maires francophones (AIMF) fait donc partie des organisations non gouvernementales qui constituent le dispositif institutionnel de la Francophonie. L'idée de création de cette plateforme des responsables des collectivités locales et des villes francophones émergea en 1977 sous l'impulsion de Jacques Chirac, alors maire de Paris.²⁷ Cette rencontre, qui se tint les 26 et 27 novembre 1977 à l'hôtel de ville de Paris, constitue une véritable première dans l'histoire de la francophonie institutionnelle et donne naissance deux années plus tard à l'AIMF, officiellement créée le 1^{er} mai 1979 lors de l'assemblée générale constitutive réunie à Québec²⁸. Créée à l'initiative des maires des villes de Paris et de Montréal, l'AIMF s'est progressivement imposée comme le cadre d'expression d'un multilatéralisme porté par les collectivités locales de l'espace francophone. L'AIMF est donc l'incarnation de la Francophonie des Territoires portée par et vers les initiatives locales. Bien qu'elle ne soit pas une organisation autorisée à promouvoir les activités politiques, la tendance ou l'option politique se dessine de plus en plus au sein de celle-ci²⁹.

- 26 L'AIMF se positionne aujourd'hui comme une plateforme de contribution à l'amélioration de la démocratie locale au niveau des municipalités. Elle permet de ce fait aux collectivités locales des villes francophones d'articuler une véritable diplomatie des villes qui s'insère dans le vaste mouvement d'internationalisation des villes et autres collectivités locales dans un contexte de mondialisation. Les villes coopèrent dans de multiples réseaux, constituant une autre scène diplomatique, qui se différencie de la scène animée par les États, et s'y ajuste³⁰.
- 27 La mise en place de l'AIMF comme élément du dispositif institutionnel de la Francophonie est perçue comme une étape cruciale dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une diplomatie internationale des collectivités locales francophones portée par les maires desdites collectivités. Ainsi, parler de diplomatie des villes dans l'espace francophone c'est admettre l'engagement international des collectivités locales francophones par les élus locaux qui œuvrent à lui donner une certaine cohérence. Cette diplomatie des villes s'attelle à se conformer aux orientations de la politique étrangère des États de l'espace francophone dont elle constitue le relais à l'échelon local. La diplomatie des villes francophones peut donc être perçue comme l'ensemble des activités et initiatives de coopération internationale des villes francophones et leur engagement face à des défis globaux tels que le développement durable, la paix, la sécurité et la lutte contre la pauvreté. Elle constitue la raison d'être et la matérialisation même de ce qu'il convient d'appeler la Francophonie des territoires dont l'AIMF constitue le principal avatar. Trois décennies après le Sommet de la Terre (Rio 1992), l'AIMF s'est fortement impliquée dans la promotion du développement durable par le truchement d'une diplomatie des villes caractéristique de la Francophonie des Territoires. À travers son programme, elle a mis sur pied des commissions permanentes dans le domaine du développement urbain durable et l'environnement³¹.
- 28 En outre, l'association regroupe aujourd'hui 350 membres venant de près de 60 pays dans le monde³². Sont membres de l'AIMF des villes mais aussi des associations de communes ou de municipalités des pays francophones. Les projets de coopération coordonnés par l'AIMF se concentrent sur les infrastructures de base comme la construction des écoles, l'alimentation en eau potable, les équipements

informatiques, l'assainissement des quartiers, etc.³³ Elle constitue aujourd'hui une plateforme de promotion du développement durable à travers de nombreux programmes et initiatives conduits en son sein. À titre d'exemple, les maires des villes francophones se sont engagés dans le cadre de l'AIMF à faire face aux défis climatiques en marge de la 21^e Conférence des Nations unies pour le climat (COP 21)³⁴. C'est ainsi qu'ils se sont réunis à Paris le 4 décembre 2015 pour un Sommet des élus locaux pour le climat en marge de la COP 21 organisée à l'initiative de la maire de Paris, Anne Hidalgo et de Michael R. Bloomberg, l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations Unies pour les villes et les changements climatiques, en partenariat avec les réseaux mondiaux de villes et de gouvernements locaux (AIMF, C40, ICLEI et CGLU). Ce rassemblement a vu la participation d'un millier de dirigeants locaux du monde entier, venus apporter une contribution décisive à la COP 21. À la base de cette mobilisation exceptionnelle, la conviction que « la crise du changement climatique ne concerne pas un futur lointain, c'est maintenant qu'elle sévit » selon l'heureuse formule de madame Hidalgo, la maire de Paris.³⁵ C'est dans ce sillage qu'il convient d'inscrire et d'analyser les initiatives des villes francophones camerounaises dans le champ de la promotion du développement durable.

II.2. Les initiatives de promotion du développement durable par les villes francophones camerounaises à travers la diplomatie des villes

- 29 La conception du développement durable varie en fonction des contextes et des réalités propres à chaque territoire, pays ou région. Elle est également structurée par les perceptions des dirigeants locaux ainsi que de l'appropriation par ceux-ci de la politique de décentralisation mise en œuvre au sein de leurs territoires et dans l'ensemble du pays. Pour ce qui est des villes francophones camerounaises, leur conception du développement durable opère un alignement derrière les principes et les orientations de la Francophonie et de l'AIMF dont elles sont membres. Cependant, cette conception demeure influencée par des contingences qui sont

directement liées aux réalités locales bien que les politiques de décentralisation actuellement mises en œuvre dans le pays s'efforcent de s'arrimer aux standards et référentiels internationaux en matière d'implémentation des politiques de promotion du développement durable. L'arrimage à ces standards et référentiels internationaux est dicté par la nécessité de converger vers des objectifs globaux. De manière générale, le déterminant environnemental et écologique structure le positionnement de la plupart des villes francophones camerounaises, dans leurs initiatives et actions en faveur du développement durable. Cela se traduit par une forte inflexion des actions vers la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques à travers les opérations d'aménagement urbain et de promotion des économies vertes.

- 30 De nouveaux domaines d'intervention ont vu le jour dans le déploiement international des villes francophones camerounaises prises comme collectivités locales ou simplement comme communes. Cela participe d'une sorte de spécialisation dans la pratique de la coopération internationale par ces dernières.³⁶ Parmi ces nouveaux domaines d'intervention figure en bonne place la promotion du développement durable. Ainsi, les initiatives de promotion du développement durable au sein des villes francophones camerounaises se déploient sous deux formes. La première forme concerne un déploiement multi-acteurs dans le cadre de l'adhésion des villes francophones camerounaises aux initiatives et activités de l'AIMF. La seconde forme concerne un déploiement bi-acteurs dans le cadre des conventions de coopération décentralisée qui lient certaines communes francophones camerounaises avec leurs homologues d'autres pays de l'espace francophone avec qui elles constituent la Francophonie des territoires.
- 31 Pour ce qui est de la première forme, elle concerne le déploiement au sein de l'AIMF dans le cadre de ses activités notamment les Sommets des élus locaux. Notons qu'en tant que plateforme des gouvernements locaux, l'AIMF constitue un acteur important dans la mise en œuvre d'une diplomatie des territoires francophones axée sur la promotion du développement durable à travers les principales actions phares que sont la protection de l'environnement, la lutte contre les changements climatiques, l'accès à l'eau potable et la santé. Les communes francophones camerounaises membres de cette

plateforme partagent la vision de cette organisation en matière de développement durable dans le cadre de l'engagement international des collectivités locales sur la question.

- 32 De manière concrète, l'AIMF impacte de manière réelle et tangible la transformation des villes francophones camerounaises à travers un accompagnement dans les initiatives de promotion du développement durable. En guise d'illustrations, la ville de Yaoundé a bénéficié de plusieurs projets de mise en place des dispositifs d'amélioration de la gestion des déchets urbains financés par l'AIMF. Pour ce qui est de la ville de Douala, la coopération francophone avec l'AIMF a permis la formation des techniciens municipaux sur la gestion durable des infrastructures. Dans la ville d'Ebolowa, les initiatives locales soutenues par l'AIMF et son réseau de partenaires ont permis d'accompagner la ville dans une démarche de structuration et de promotion de l'agriculture urbaine durable et d'aménagement des espaces verts. Selon certains acteurs de terrain, les actions menées par l'AIMF au sein des villes francophones camerounaises ont produit des effets réels qui ont considérablement amélioré le fonctionnement des municipalités³⁷. Cela s'est traduit par l'amélioration de la gouvernance locale, le renforcement des capacités administratives des municipalités et la création de services spécifiques au sein de celles-ci.
- 33 Par ailleurs, ces villes bénéficient ainsi du programme de coopération de l'AIMF dans le cadre de la promotion du développement durable. C'est ainsi que l'on note la participation de certaines villes francophones camerounaises aux rencontres organisées par l'AIMF, notamment les assemblées générales qui se tiennent selon une périodicité arrêtée par l'association. À titre d'exemple, les villes de Douala, Garoua, Foumban, Ngaoundéré et Yaoundé ont pris part à la 35^{ème} assemblée générale de l'AIMF qui s'est tenue à Tunis du 7 au 9 octobre 2015.³⁸ Lors de cette édition qui avait pour thème « Apprendre les villes innovantes », les autorités locales de certaines villes camerounaises ont présenté des communications visant à décliner leur vision de la Francophonie partant des activités menées. Il s'agit par exemple de Giblyert Tsimi Evouna, le délégué du gouvernement auprès de la communauté urbaine de Yaoundé qui a présenté une communication intitulée « Innovation, facteur de coopération internationale, d'émancipation des femmes, de meilleure

gouvernance et de développement local ». ³⁹ Le docteur Adamou Ndam Njoya, maire de la commune de Foumban, quant à lui, présentait une communication intitulée « Apprendre des villes innovantes » ⁴⁰.

- 34 En outre, la mise en œuvre du développement durable dans le cadre de la Francophonie au Cameroun repose sur une Stratégie nationale de développement durable (SNDD) qui constitue la matrice principale de l'action publique en la matière. Ce document qui fut élaboré en 2016 indique que les collectivités territoriales décentralisées constituent les principaux agents de promotion du développement durable au niveau local. ⁴¹ Ainsi, dans le cadre de l'agenda francophone, l'on note des bonnes pratiques des acteurs non étatiques en matière de promotion du développement durable au Cameroun à travers l'éducation au développement durable ⁴².
- 35 À côté du déploiement multi-acteurs se trouvent des initiatives menées dans le cadre des partenariats avec d'autres communes francophones étrangères. Dans le cadre des partenariats avec d'autres collectivités étrangères, les communes francophones camerounaises mènent des actions en matière de promotion du développement durable et de lutte contre les changements climatiques. Deux communes camerounaises se sont particulièrement illustrées dans ce champ de la diplomatie pour le climat et le développement durable. Il s'agit des communes d'arrondissements de Yaoundé III et Yaoundé IV, dont la coopération qui les lie avec la Convention des Maires d'Afrique subsaharienne (CdM ASS) porte essentiellement sur la lutte contre le changement climatique et le développement durable. Grâce au concours financier de l'Union européenne, elles ont souscrit pour la mise en œuvre d'un Plan d'action en faveur d'un accès à une énergie durable et du climat (PAAEDC). Elles ont, de ce fait, entrepris de rédiger des plans climat qui sont à la fois des documents stratégiques de mise en œuvre de cette initiative et aussi des agendas 21 locaux pour ces communes ⁴³.
- 36 Par ailleurs, d'autres communes ont eu à mener des actions en faveur de la promotion du développement durable. On peut mentionner entre autres la commune de Sa'a qui, dans son partenariat avec la ville de Sélestat en France, a mis sur pied un mécanisme de promotion du développement durable à travers la gestion des déchets ⁴⁴. Le

dispositif a été articulé autour de trois éléments fondamentaux à savoir : la mise en place des mécanismes de collecte des déchets, la sensibilisation des acteurs intervenants dans la chaîne de production des déchets et la mise en place des infrastructures de tri. La commune de Mbalmayo, dans le cadre des échanges au sein de l'AIMF a, quant à elle, mis sur pied un programme de promotion du développement durable dénommé Gestion participative des déchets urbains (GEPADU)⁴⁵. Un projet similaire a été implémenté au sein de la commune de Bangangté avec le concours financier et technique de ses partenaires, à savoir l'AIMF et le Service intercommunal de l'aménagement et l'assainissement de Paris (SIAAP). Il s'agit de la Maîtrise d'ouvrage durable pour l'eau et l'assainissement de base (MODEAB). Ce projet a reçu le premier prix national du Fonds spécial d'équipement intercommunal (FEICOM) en 2012, et le prix des Nations unies pour le service public en 2014.⁴⁶ Somme toute, les villes francophones camerounaises demeurent confrontées à de nombreux défis dans leur démarche de promotion du développement durable par le biais de la diplomatie internationale.

- 37 L'un des principaux défis auxquels reste confrontée la mise en œuvre d'une gouvernance décentralisée du développement durable au sein des villes francophones camerounaises est le caractère inexistant ou inopérant des Agendas 21 locaux comme dispositifs émanant d'un dispositif national d'ensemble. La promotion du développement durable au sein de ces communes reste enfermée dans le cadre de quelques initiatives de coopération décentralisée intégrées dans l'agenda international des collectivités locales. En dépit d'un maillage institutionnel quelque peu désarticulé, l'on peut voir quelques actions ponctuelles mais limitées. Pourtant, les prévisions faites dans la Stratégie nationale de développement pour la décennie 2020-2030 (SND30) indiquent clairement que la promotion du développement durable à travers les actions de lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement, l'accès à l'eau potable devrait gagner des proportions considérables au sein des collectivités locales. Certaines communes ont, malgré la situation ambiante, élaboré des dispositifs communaux de promotion du développement durable. C'est le cas par exemple de la commune d'arrondissement de Douala 1^{er} et de la Communauté urbaine de Douala qui se sont dotées d'Agendas 21 locaux. Seulement, l'implémentation des actions déclinées dans ces

outils de planification stratégique se heurte à des pesanteurs à la fois structurelles et conjoncturelles.

- 38 Le dispositif camerounais de coopération décentralisée est articulé autour des structures gouvernementales que sont les ministères en charge de la question et les entités locales à savoir les conseils municipaux et les services communaux spécialisés. Le fonctionnement de ces structures et entités révèle l'inefficacité de ce dispositif. Outre le problème de la faiblesse et de l'inexistence des financements nationaux dans la mise en œuvre de la coopération décentralisée par les communes camerounaises, se trouve aussi le problème du dispositif stratégique de mise en œuvre. L'une des caractéristiques de la coopération décentralisée reste la dimension concrète et l'approche méthodique des projets à réaliser.
- 39 Par conséquent, elle a besoin des structures de coordination des actions pour une meilleure atteinte des objectifs escomptés. Malgré l'existence des structures à la fois gouvernementales et locales, la pratique de la coopération décentralisée au Cameroun tarde à prendre un véritable envol du fait de leur inefficacité⁴⁷. L'action internationale entre les communes camerounaises et leurs homologues des pays tiers est marquée par une asymétrie des structures de conception et de mise en œuvre. Cette asymétrie est beaucoup plus perceptible au niveau des structures communales car celles du Cameroun sont peu rodées à la philosophie de la coopération décentralisée. Il s'agit là d'un facteur de blocage qui agit sur l'indice de pertinence et d'efficacité dans l'action internationale des communes camerounaises. Du coup, la question des compétences et des ressources qui est au cœur du débat sur l'effectivité de la décentralisation au Cameroun refait surface. Au-delà des compétences entendues comme prérogatives que l'État a transférées aux communes se pose le problème des compétences du personnel communal et des élus locaux comme aptitude à résoudre et gérer les problèmes.
- 40 Face à cette situation, il convient d'envisager des perspectives d'amélioration de la projection internationale des villes francophones camerounaises dans le champ de la promotion du développement durable. La stratégie d'internationalisation ne peut se baser uniquement sur les besoins du gouvernement local sans tenir compte

des possibilités offertes par le contexte⁴⁸. Auquel cas, les gouvernements locaux qui optent pour cette approche courent le risque de ne jamais avoir des repères et par extension une affirmation internationale. Pour connaître son potentiel international, la collectivité doit identifier les menaces auxquelles elle est soumise et les opportunités qui s'offrent à elle. Pour cette analyse la collectivité doit connaître, de la façon la plus exhaustive possible, l'histoire et la situation actuelle des relations internationales de son territoire, sans se limiter aux institutions publiques⁴⁹. Loin d'être une simple vue de l'esprit, il s'agit là d'une piste à explorer par les villes francophones camerounaises qui sont en quête du renforcement de leur présence internationale et d'amélioration de leur contribution au rayonnement de la Francophonie des territoires.

Conclusion

- 41 En définitive, la Francophonie des territoires est une réalité en perpétuelle construction au regard des défis auxquels demeurent confrontés les territoires francophones. C'est à l'aune de ces défis que le monde francophone se consolide davantage pour s'intégrer dans le vaste ensemble mondial. La promotion du développement durable qui s'est positionnée comme une priorité dans l'agenda international des collectivités locales a fait l'objet d'une appropriation minutieuse et rigoureuse par les collectivités locales francophones. Ces dernières en dépit des difficultés rencontrées, s'attèlent dans le cadre d'une diplomatie des villes portée par l'AIMF à promouvoir le développement local à travers une diversité d'initiatives et d'approches. Les villes francophones camerounaises se sont résolument engagées dans la promotion du développement durable dans le cadre d'un agenda commun de la Francophonie des territoires. Cette promotion qui oscille entre dynamiques locales de décentralisation et enjeux globaux de coopération se heurte au caractère désarticulé du maillage institutionnel qui guide le déploiement international des villes francophones camerounaises. Il importe également d'indiquer que la question du financement des initiatives de coopération au sein de l'espace francophone demeure centrale. Les contraintes budgétaires et les logiques de gestion opaque constituent des facteurs de blocage dans l'implémentation des politiques publiques locales au sein de l'espace francophone. Pour

que les initiatives menées par les municipalités soient efficaces, il est indispensable que ces dernières puissent être capables de mobiliser des ressources financières et faire preuve de transparence en matière de gouvernance locale.

- 42 Tout compte fait, les dynamiques d'internationalisation des villes dans un contexte de mondialisation permettent une appropriation des démarches de performance dans l'action publique territoriale et ses ramifications internationales. L'expérience des villes francophones camerounaises caractérisée par un déficit d'exercice des compétences en matière de promotion du développement durable permet de comprendre que malgré l'existence de quelques actions ponctuelles du fait de la diplomatie des villes, l'adoption d'une démarche de performance à travers l'élaboration et à la mise en œuvre des Agendas 21 locaux demeure un impératif. Pour cela, la Francophonie des territoires se positionne aujourd'hui comme une opportunité importante à travers laquelle les initiatives locales de promotion du développement durable dans les villes francophones camerounaises trouveront un regain de vitalité. Si on peut sans doute questionner la pertinence et la portée des actions menées par la Francophonie des territoires, il semble au moins évident de reconnaître que la promotion du développement durable est une nécessité que nul ne peut contester. Les transformations que subit la société internationale dans le cadre d'une gouvernance mondiale de certaines problématiques jugées universellement préoccupantes en est la parfaite illustration. Quoiqu'on dise, une réflexion sur le bilan et les défis des villes francophones camerounaises dans la promotion du développement durable ne peut prétendre à l'exhaustivité. Il s'agit simplement d'une lecture à partir d'un angle étant donné que d'autres aspects tels que la réforme du cadre institutionnel et la révision du dispositif normatif de la communauté francophone peuvent constituer d'autres aspects pour approfondir et enrichir cette réflexion.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

Cormarmond (Jean-Marc de) (coord.), *Bilan de la Francophonie en développement durable, 20 ans après le Sommet de la Terre* (Rio, 1992), Québec, Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie, 2013, 163 p.

Guillou (Michel) et Littardi (Arnaud), *La Francophonie s'éveille*, Paris, Berger-Levrault, 1988, 263 p.

Roy (Jean-Louis), *La francophonie : l'émergence d'une alliance ?*, Montréal, Hurtubise HMH, 1989, 131 p.

Chapitres d'ouvrages

Mamoudou (Bouba) et Iguigui (Bertrand), « La diplomatie des villes comme logiciel de promotion et de visibilité des communes camerounaises sur la scène internationale : enjeux, défis et perspectives », p. 25-41, dans Esseba (Cyriaque) (dir.), *Dynamiques des relations internationales contemporaines. Mélanges offerts au Professeur Jean Koufan Menkéné*, Paris, L'Harmattan, 2021, 502 p.

Soldatos (Panayotis), "Chapter 2: An Explanatory Framework for the Study of Federated States as Foreign-Policy Actors", p. 34-53, dans Soldatos (Panayotis) et Hoking (Briand), *Federalism and International Relations. The Role of Subnational Units*, Oxford, Oxford Press, 1990, 334 p.

Articles de revues

Blondel (Jacques), « De l'utopie écologiste au développement durable », *Études*, 2003, n° 10, p. 327-337.

Boutaud (Aurélien) et Brodhag (Christian), « Le développement durable, du global au local. Une analyse des outils d'évaluation des acteurs publics locaux », *Natures Sciences Sociétés*, 2006, vol 14, n° 2, p. 154-162.

Dumazert (Laura), « À l'origine de la francophonie institutionnelle. La création de l'Association internationale des maires francophones », *Relations Internationales*, 2018, vol 2, n° 174, p. 125-141, disponible sur : <https://shs.cairn.info/revue-relations-internationales-2018-2-page-125?lang=fr>, consulté le 17 juin 2026.

Laville (Bettina), « Vingt ans après Rio, quelle viabilité pour le "foyer de l'humanité" ? » *Vraiment durable*, 2013, vol. 1, n° 3, p. 23-45, disponible sur : <https://shs.cairn.info/revue-vraiment-durable-2013-1-page-23?lang=fr>, consulté le 17 juin 2026.

Viltard (Yves), « Conceptualiser la "diplomatie des villes" ou l'obligation faite aux relations internationales de penser l'action extérieure des gouvernements locaux », *Revue française de science politique*, 2008, vol. 58, p. 511-533.

Viltard (Yves), « Diplomatie des villes : collectivités territoriales et relations internationales », *Politique étrangère*, 2010, n° 3, p. 593-604.

Thèses et mémoires

Gaillard (Brice), *La performance de l'action publique territoriale : étude sur l'appropriation des démarches de performance au niveau local*, thèse de doctorat en

Science politique, université de Bordeaux, 2016, 436 p.

Iguigui (Bertrand), *Les communes camerounaises à l'épreuve de la coopération décentralisée et de la diplomatie des villes (1977-2018)*, thèse de doctorat en Histoire contemporaine, université de Douala, 2020, 378 p.

Kombo (Brice Anicet), *Coopération décentralisée et Objectifs du Millénaire pour le Développement : enjeux et perspectives dans l'espace francophone subsaharien*, thèse de doctorat en Droit public, université de Reims Champagne-Ardenne, 2012, 457 p.

Ngouaka Tsoumou (André Ludovic), *La diplomatie francophone*, thèse de doctorat en Science politique, université Jean Moulin Lyon 3, 2010, 469 p.

Nguyen (Khanh Toan), *La Francophonie comme acteur des relations internationales contemporaines : enjeux et perspectives (1986-2010)*, thèse de doctorat en Science politique, université Jean Moulin Lyon 3, 2012, 454 p.

Sotto (Debora), *La diplomatie internationale des villes et le changement climatique - le Groupe C40*, mémoire de master en Droit international et comparé de l'environnement, université de Limoges, 2011, 70 p.

Rapports et autres documents

AIMF, *Actes de la 35^{ème} Assemblée générale de l'AIMF*, Tunis 7-9 octobre 2015, 248 p.

AIMF, *Lettre d'information du partenariat stratégique UE-AIMF 2015-2020*, mars 2016, n° 1, 20 p.

Agence intergouvernementale de la Francophonie, *Concertation francophone en préparation du Sommet de Johannesburg sur le Développement Durable*, Tunis, 6-8 mai 2002, *Francophonie et développement durable 1992-2002*, Tunis, Organisation internationale de la Francophonie, 2002, 182 p.

Beyrand (Stéphane) et Sergent (Patrick), *L'ingénierie du développement territorial : dynamisme et enjeux économiques d'un secteur d'activités*, Institut national du développement local, 2007, 57 p.

Ndoutoum (Jean-Pierre) (dir.), *Francophonie et développement durable : innovations et bonnes pratiques*, Québec, Institut de la Francophonie pour le développement durable, 2018, 100 p.

Pluijm (Robert van der) et Melissen (Jan), Robert Van Der Pluijm et Jan Melissen, "City Diplomacy: The Expanding Role of Cities in International Politics", Netherlands Institute of International Relations Clingendael, 2007, 45 p., disponible sur : <https://www.clingendael.org/publication/city-diplomacy-expanding-role-cities-international-politics>, consulté le 13 juillet 2026.

République du Cameroun, *Stratégie nationale de développement durable, Rapport final*, Yaoundé, Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable, 2016, 255 p.

Zapata Garesche (Eugène Duval), *Internationalisation des villes et coopérations décentralisées entre l'Union Européenne et l'Amérique latine. Manuel pratique*, Paris, Ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction générale de la coopération internationale et du développement, 2008, 184 p.

Page web

Association internationale des maires francophones, « L'AIMF réunit 350 villes, capitales, métropoles et associations faîtières de 57 pays », disponible sur : <https://www.aimf.asso.fr/villes-membres/>, consulté le 21 juillet 2026.

NOTES

- 1 Michel Guillou et Arnaud Littardi, *La Francophonie s'éveille*, Paris, Berger-Levrault, 1988.
- 2 Jean-Louis Roy, *La francophonie : l'émergence d'une alliance ?*, Montréal; Hurtbise HMH, 1989.
- 3 Panayotis Soldatos, "Chapter 2: An Explanatory Framework for the Study of Federated States as Foreign-Policy Actors", p. 34-53, dans *Federalism and International Relations. The Role of Subnational Units*, Oxford, Oxford Press, 1990.
- 4 Robert Van Der Pluijm et Jan Melissen, "City Diplomacy: The Expanding Role of Cities in International Politic", Netherlands Institute of International Relations *Clingendael*, 2007, disponible sur : <https://www.clingendael.org/publication/city-diplomacy-expanding-role-cities-international-politics>, consulté le 13 juillet 2026.
- 5 Yves Viltard, « Conceptualiser la "diplomatie des villes" ou l'obligation faite aux relations internationales de penser l'action extérieure des gouvernements locaux », *Revue française de science politique*, vol. 58, n° 3, 2008, p. 511-533.
- 6 Boubou Mamoudou et Bertrand Iguigui, « La diplomatie des villes comme logiciel de promotion et de visibilité des communes camerounaises sur la scène internationale : enjeux, défis et perspectives », dans *Dynamiques des relations internationales contemporaines. Mélanges offerts au Professeur Jean Koufan Menkéné*, Paris, L'Harmattan, 2021, p. 28.
- 7 Bertrand Iguigui, « Les communes camerounaises à l'épreuve de la coopération décentralisée et de la diplomatie des villes (1977-2018) », thèse de doctorat en Histoire contemporaine, université de Douala, 2020, p. 264.

- 8 Eugène Dival Zapata Garesche, *Internationalisation des villes et coopérations décentralisées entre l'Union européenne et l'Amérique latine. Manuel pratique*, Paris, Ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction générale de la coopération internationale et du développement, 2008, p. 31.
- 9 Berttina Laville, « Vingt ans après Rio, quelle viabilité pour "le foyer de l'humanité" ? », *Vraiment durable*, 2013, vol. 1, n° 3, p. 23-45.
- 10 Bertrand Iguigui, « Les communes camerounaises à l'épreuve de la coopération décentralisée et de la diplomatie des villes (1977-2018) », *op. cit.*, p. 263.
- 11 Jean-Marie de Cormarmond (coord.), *Bilan de la Francophonie en développement durable, 20 ans après le Sommet de la Terre (Rio, 1992)*, Québec, Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie, 2013, p. 6.
- 12 Agence intergouvernementale de la Francophonie, *Concertation francophone en préparation du Sommet de Johannesburg sur le Développement durable, Tunis, 6-8 mai 2002, Francophonie et développement durable 1992-2002*, Tunis, Organisation internationale de la Francophonie, 2002, p. 4.
- 13 *Ibid.*
- 14 Khanh Toan Nguyen, *La Francophonie comme acteur des relations internationales contemporaines : enjeux et perspectives (1986-2010)*, thèse de doctorat en Science Politique, université Jean Moulin Lyon 3, 2012, p. 171.
- 15 Bouba Mamoudou et Bertrand Iguigui, *op cit.*, p. 28.
- 16 Bertrand Iguigui, « Les communes camerounaises à l'épreuve de la coopération décentralisée », *op cit.*, p. 265.
- 17 Bettina Laville, « Vingt ans après Rio, quelle viabilité pour "foyer de l'humanité" ? », *Vraiment durable*, 2013, vol. 1, n° 3, p. 23.
- 18 Aurélien Boutaud et Christian Brodhag, « Le développement durable, du global au local. Une analyse des outils d'évaluation des acteurs publics locaux », *Natures Sciences Sociétés*, 2006, vol. 14, n° 2, p. 155.
- 19 *Ibid.*
- 20 Jacques Blondel, « De l'utopie écologiste au développement durable », *Études*, 2003, n° 10, p. 333.
- 21 Historique de la Déclaration de Stockholm.

- 22 Brice Gaillard, *La performance de l'action publique territoriale : Étude sur l'appropriation des démarches de performance au niveau local*, thèse de doctorat en Science Politique, université de Bordeaux, 2016, p. 66.
- 23 Stéphane Beyrand et Patrick Sergent, « L'ingénierie du développement territorial : dynamisme et enjeux économiques d'un secteur d'activités », Institut national du développement local, 2007, p. 4.
- 24 Debora Sotto, *La diplomatie internationale des villes et le changement climatique-Le Groupe C40*, mémoire de master en Droit international et comparé de l'environnement, université de Limoges, 2011, p. 1.
- 25 Bouba Mamoudou et Bertrand Iguigui, *op cit.*, p. 30.
- 26 Khanh Toan Nguyen, *La Francophonie comme acteur des relations internationales contemporaines*, *op cit.*, p. 181.
- 27 Laura Dumazert, « À l'origine de la francophonie institutionnelle. La création de l'Association internationale des maires francophones », *Relations Internationales*, 2018, vol. 2, n° 174, p. 125, disponible sur : <https://shs.cairn.info/revue-relations-internationales-2018-2-page-125?lang=fr>, consulté le 13 juillet 2026.
- 28 *Ibid.*
- 29 André Ludovic Ngouaka Tsoumou, *La diplomatie francophone*, thèse de doctorat en Science politique, université Jean Moulin Lyon 3, 2010, p. 46.
- 30 Yves Viltard, « Diplomatie des villes : collectivités territoriales et relations internationales », *Politique étrangère*, 2010, n° 3, p. 599.
- 31 Jean de Cormarmond (coord.), *op. cit.*, p. 64.
- 32 Association internationale des maires francophones, « L'AIMF réunit 350 villes, capitales, métropoles et associations faîtières de 57 pays », disponible sur : <https://www.aimf.asso.fr/villes-membres/>, consulté le 21 juillet 2026.
- 33 Khanh Toan Nguyen, *La Francophonie comme acteur des relations internationales contemporaines*, *op cit.*, p. 195.
- 34 AIMF, *Lettre d'information du partenariat stratégique UE-AIMF 2015-2020*, mars 2016, n° 1, p. 15-17.
- 35 *Ibid.*, p. 15.
- 36 Bertrand Iguigui, « Les communes camerounaises à l'épreuve de la coopération décentralisée », *op cit.*, p. 185.

- 37 Marie Belle Mbang, Chef de bureau de la coopération décentralisée à la commune d'arrondissement de Yaoundé VI, entretien réalisé le 1^{er} juillet 2019 à Yaoundé.
- 38 AIMF, *Actes de la 35^{ème} Assemblée générale de l'AIMF*, Tunis 7-9 octobre 2015.
- 39 *Ibid.*, p. 206.
- 40 *Ibid.*, p. 225.
- 41 République du Cameroun, *Stratégie nationale de développement durable, Rapport final*, Yaoundé, Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable, 2016, p. 56.
- 42 Jean-Pierre Ndoutoum (dir.), « Francophonie et développement durable : innovations et bonnes pratiques », Québec, Institut de la Francophonie pour le développement durable, 2018, p. 56.
- 43 Jean Atangana Evina, Responsable du projet PAAEDC à la commune d'arrondissement de Yaoundé III, entretien réalisé à Yaoundé le 24 juin 2019.
- 44 IRCOD, *Rapport annuel d'activités 2016*, p. 15.
- 45 Archives numériques de l'AIMF, Brochure de présentation GIPADU commune de Mbalmayo.
- 46 *Ibid.*
- 47 Bertrand Iguigui, « Les communes camerounaises à l'épreuve de la coopération décentralisée », *op cit.*, p. 200.
- 48 Eugène Dival Zapata Garesche, *Internationalisation des villes et coopérations décentralisées entre l'Union Européenne et l'Amérique latine. Manuel pratique*, Paris, Ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction générale de la coopération internationale et du développement, 2008, p. 40.
- 49 *Ibid.*

RÉSUMÉS

Français

La « Francophonie des territoires » est constituée des villes, des collectivités locales et autres entités subétatiques partageant la langue ainsi que la culture françaises. Cette dernière demeure confrontée aux enjeux globaux notamment la promotion du développement durable qui passe par

la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques. L'émergence de la problématique du développement durable dans l'agenda international des collectivités locales partant du congrès mondial des collectivités locales tenu en 1990 jusqu'au sommet de Copenhague de 2009 en passant par la Conférence de Rio de Janeiro de 1992, a permis une reconfiguration de l'espace francophone. Celle-ci s'est opérée à travers l'adaptation des villes et territoires francophones aux exigences d'un monde résolument tourné vers la résolution des problèmes globaux à partir d'initiatives locales. L'expérience des villes francophones camerounaises dans la promotion du développement durable à travers la diplomatie des villes est digne d'intérêt étant donné qu'elle permet de questionner l'existence ainsi que l'efficacité de la Francophonie des territoires face aux enjeux globaux. À partir du transnationalisme et du fonctionnalisme, cette réflexion ambitionne d'une part de proposer les clés de compréhension des dynamiques d'internationalisation des villes francophones dans un contexte de mondialisation. D'autre part, elle montre la contribution des villes francophones camerounaises dans la promotion du développement durable à travers la diplomatie des villes. D'un point de vue méthodologique, cette recherche s'abreuve à une démarche de type qualitatif qui permet de comprendre et d'évaluer la pertinence des initiatives des villes francophones camerounaises dans la promotion du développement durable. Les données documentaires composées des travaux scientifiques, des rapports d'organisations internationales ainsi que des documents d'archives constituent le principal matériau de cette étude.

English

The "Francophonie of the territories" is made up of cities, local authorities and other sub-state entities sharing the French language and culture. The latter remains confronted with global challenges, notably the promotion of sustainable development which involves protecting the environment and the fight against climate change. The emergence of the issue of sustainable development in the international agenda of local authorities, starting from the World Congress of Local Authorities held in 1990 up to the Copenhagen Summit in 2009, including the Rio de Janeiro Conference in 1992, has enabled a reconfiguration of the French-speaking space. This took place through the adaptation of French-speaking cities and territories to the demands of a world resolutely focused on resolving global problems based on local initiatives. The experience of French-speaking Cameroonian cities in promoting sustainable development through city diplomacy is worthy of interest given that it allows us to question the existence as well as the effectiveness of the Francophonie of the territories in the face of global issues. Based on transnationalism and functionalism, this reflection aims on the one hand to offer the keys to understanding the dynamics of internationalization of French-speaking cities in a context of globalization. On the other hand, it shows the contribution of French-speaking Cameroonian cities in promoting sustainable development through city diplomacy. From a methodological point of view, this research draws on a

qualitative approach which makes it possible to understand and evaluate the relevance of the initiatives of French-speaking Cameroonian cities in the promotion of sustainable development. Documentary data composed of scientific works, reports from international organizations as well as archival documents constitute the main material of this study.

INDEX

Mots-clés

Francophonie, territoires, coopération décentralisée, diplomatie des villes, développement durable

Keywords

Francophonie, territories, decentralized cooperation, city diplomacy, sustainable development

AUTEUR

Bertrand Iguigui

Bertrand Iguigui est historien, titulaire d'un doctorat Ph/D en Histoire politique et relations internationales obtenu à l'université de Douala au Cameroun. Il est chargé de cours au Département d'Histoire et de la conservation du patrimoine de l'université d'Ebolowa. Il est auteur de plusieurs publications scientifiques portant sur la décentralisation, la coopération décentralisée, la diplomatie des villes et les problématiques liées au développement territorial.